

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**Office central
Zentralamt
Central Office**

30.06.2004

Erratum No 1 aux textes de notification 2005

Not./40a)

- 1.1.3.1** c) : Remplacer « par exemple, pour l'approvisionnement » par « tels qu'approvisionnement »
- 1.1.4.2.1** Modifier le NOTA comme suit :
« Pour le transport conformément au 1.1.4.2.1, voir aussi 5.4.1.1.7. Pour le transport dans des conteneurs, voir aussi 5.4.2. »
- 1.2.1** Dans « Conteneurs à gaz... » remplacer « de l'ONU » par « UN » »
- Dans « Manuel d'épreuves et de critères » ôter les caractères italiques
- Dans « Entretien d'un GRV souple » remplacer « ni son type de construction » par « la conformité au modèle type »
- Dans « Conteneurs pour vrac » modifier comme suit : « les rendant faciles »
- Dans « Conteneurs pour vrac offshore » ajouter « au transport » après « répétée »
- Dans « AIEA » ajouter après « atomique » : « (AIEA), (AIEA, »
- Dans « EN » ajouter près « CEN), » : « (CEN - »
- Dans « ISO » ajouter après « (ISO), » : « (ISO - »
- 1.6.1.1** Note de bas de page 8) : remplacer « 2005 » par « 2003 »
- 1.6.1.6** Biffer « cependant »
- 1.6.1.7** Devient « 1.6.1.8 »
- 1.6.1.8** Devient « 1.6.1.10 »

- 1.6.1.9** (actuel) : Devient « 1.6.1.7 » en remplaçant « répondent » par « satisfont »
- 1.6.1.9** (nouveau) : Reçoit la teneur suivante : « (réservé) »
- 1.6.3.18** Reçoit la teneur suivante :
« Le marquage des codes alphanumériques des dispositions spéciales TC, TE et TA conformément au 6.8.4 doit être effectué lors de l'affectation des co-des-citerne ou lors d'une des prochaines épreuves ayant lieu après cette affectation, mais au plus tard le 31 décembre 2010. »
- 1.6.3.21** Remplacer à la fin « et » par « mais »
- 1.6.3.27** b) : Remplacer « avec » par « avant »
- 1.6.4.12** Reçoit la même teneur que 1.6.3.18, mais pour 2008
- 1.6.4.16** Remplacer à la fin « et » par « mais »
- 1.6.4.20** Biffer « qui ont été » à la 1^{ère} ligne, « du 6.10.3.9 » à la 2^{ème} ligne et « cependant » à la 3^{ème} ligne ; ajouter « du 6.10.3.9 » après « prescriptions » à la 3^{ème} ligne ; remplacer « janvier » par « juillet » à la 2^{ème} ligne.
- 1.7.1.1** Les deux dernières phrases reçoivent la teneur suivante :
« Il est fondé sur le Règlement de transport des matières radioactives de l'AIEA (Edition 1996, révisée) [TS-R-1 (ST-1 révisée)], AIEA, Vienne, (2000) avec les modifications apportées par l'AIEA jusqu'en 2002. Les notes d'information sur le document TS-R-1 (ST-1, révisée) figurent dans le document « Advisory Material for the IAEA Regulations for the Safe Transport of Radioactive Material », Safety Guide No. TS-G-1.1 (ST-2) AIEA, Vienne, (2002). »
- 1.7.6.1** Le mot « et » sous b) iv) doit être placé à la fin de iv)
- 1.8.1.1** L'ajout reçoit la teneur suivante :
« , y compris, conformément au 1.10.1.5, celles relatives aux mesures de sûreté. »
- 1.8.3.16.1** Remplacer « test de contrôle » par « examen » (2x)
- 1.8.3.16.2** Remplacer « test » par « examen » (2x) et biffer « chiffre(s) » (4x)
- 1.9.1** Supprimer la 2^{ème} mention « 1.9.1 » dans la marge
- 1.10.1.4** Biffer « /véhicule/bateau »
- 1.10.3.2.2** c) : Biffer « [véhicules, bateaux], »
d) : Ajouter au 3^{ème} tiret « intermédiaire » après « temporaire »
- 1.10.3.3** NOTA : Ajouter « ou dispositifs » après « méthodes »

Not./40b)

- 2.1.3.4.2** Le No ONU 3432 doit être placé à la fin
- 2.1.3.9** (nouveau 2.1.3.10) : La modification du NOTA 2 reçoit la teneur suivante :
« Ajouter « LIQUIDES ou sous le No ONU 3432 DIPHENYLES POLYCHLO-
RES SOLIDES » après « No ONU 2315 DIPHENYLES POLYCHLORES »
- 2.2.2.1.6** c) Dans le NOTA, remplacer « peut » par « doit » dans la dernière phrase
- 2.2.2.3** Au début de la modification du No ONU 1010 biffer « No ONU 1010 BUTA-
DIENES STABILISES ou » et remplacer « ont une pression » par « a une
pression »
- Modifier le NOTA sous le No ONU 1010 comme suit :
« **NOTA.** Les butadiènes stabilisés sont aussi classés sous le No ONU
1010, voir Tableau A du chapitre 3.2. »
- 2.2.3.1.3** Dans le tableau ajouter « et » entre « >23 °C » et « <61 °C » et remplacer à
la fin « 2.1.3.9 » par « 2.1.3.10 »
- 2.2.41.4** Déplacer « 4.1.4.1 » après « P520 » dans l'ajout avant le NOTA 1
- 2.2.42.1.2** Ajouter sous S : « S5 Organométalliques;»
- 2.2.42.1.5** Le NOTA 3 reçoit la teneur suivante :
« Etant donné que les matières organométalliques peuvent être classées
dans les classes 4.2 ou 4.3 avec des risques subsidiaires supplémentaires en
fonction de leurs propriétés, un diagramme de décision spécifique pour le
classement de ces matières est présenté au 2.3.6. »
- 2.2.42.3** Ajouter à la fin :
« Pour la rubrique « HALOGENURES D'ALKYLALUMINIUM SOLIDES » (ac-
tuellement sous le No ONU 3052), remplacer « 3052 » par « 3461 » et sup-
primer « ou » après « HALOGENURES D'ALKYLALUMINIUM LIQUIDES »
- 2.2.43.1.5** Le NOTA reçoit la même teneur que le NOTA 3 du 2.2.42.1.5.
- 2.2.43.3** En regard de « Biffer la note b) » ajouter « et renuméroter les notes suivantes
en conséquence »
- 2.2.52.4** Déplacer « 4.1.4.1 » après « P520 » dans le nouveau texte
- Ajouter dans le tableau : « ETHYL-2 PEROXYHEXANOATE DE tert-BUTYLE
/5^{ème} et 6^{ème} rangs / Supprimer »
- Ajouter dans le tableau : « ACIDE PEROXYACETIQUE DISTILLE, TYPE F,
stabilisé / Supprimer »
- Supprimer l'amendement relatif au « PEROXYISOBUTYRATE DE tert-
BUTYLE »
- En regard du « PEROXYNEODECANOATE DE tert-BUTYLE » supprimer
l'amendement du 6^{ème} rang

En regard du « PEROXYDE DE DI-tert-BUTYLE » supprimer l'amendement du 2^{ème} rang

Supprimer l'amendement relatif au « PEROXYDICARBONATE DE DICE-TYLE »

En regard du « PEROXYDICARBONATE D'ETHYL-2 HEXYLE » supprimer l'amendement des 3^{ème} et 4^{ème} rangs

En regard du « PEROXYDE DE BIS(TRIMETHYL-3,5,5 HEXANOYLE) » supprimer l'amendement du 2^{ème} rang

En regard de l' « ACIDE PEOXYACETIQUE, TYPE F, stabilisé » supprimer l'amendement du 2^{ème} rang

Dans les nouvelles rubriques à ajouter, supprimer la méthode d'emballage de la colonne (7) lorsque dans la colonne (9) figure « interdit » et remplacer « 3315 » par « 3115 » dans la dernière rubrique à ajouter

2.2.61.3 Biffer « on entend »

Sous No ONU « 3278 » remplacer « LIQUIDES » par LIQUIDE »

2.2.62.1.1 NOTA 2 : Ajouter « No ONU » avant « 3172 » (2x)

2.2.62.1.5 Ajouter « du » avant « RID »

2.2.7 En regard de « CSI8) » à la 1^{ère} ligne, « 8) » est une note de bas de page à surélever

Remplacer à la fin « 2.2.7.6 » par « 2.2.7.2 » (texte entre crochets)

2.2.7.1.2 Sous e) et f) ajouter au début « Les »

Sous f), remplacer « la limite définie au 2.2.7.2 » par « la limite visée dans la définition de « contamination » au 2.2.7.2 »

2.2.7.9.3 b) ii) : « ...exempté indiquée dans la colonne (5) du tableau 2.2.7.7.2.1, sous réserve... »

2.2.8.19 Lire « 2.2.8.1.9 »

2.2.9.1.10 1^{er} sous-alinéa : « ...substances dangereuses¹¹, telle que modifiée... »

2^{ème} sous-alinéa : ajouter après « lettre « N » « dangereux pour l'environnement » (R50; R50/53; R51/53) » et remplacer « doivent n'être » par « peuvent n'être »

« ...préparations dangereuses¹², telle que modifiée, elles sont affectées à la lettre N « dangereux pour l'environnement » (R50; R50/53; R51/53) et qu'elles ne peuvent... »

2.2.9.11 Remplacer « substances » par « matières »

2.3.6 NOTA 1 : Remplacer « 2.1.3.9 » par « 2.1.3.10 »

NOTA 2 : Reçoit la teneur suivante :
« Les solutions inflammables contenant des composés organo-métalliques à des concentrations telles qu'elles ne dégagent pas de gaz inflammables en quantités dangereuses au contact de l'eau et ne s'enflamment pas spontanément, sont des matières de la classe 3. »

Not./40c)

3.1.2.8.1.3 Remplacer « METAL-ALKYL, HYDROREACTIF » par « METAUX ALKYLES »

3.2.1 Colonne (10) : Titre :

Biffer « UN »

La phrase à ajouter avant le NOTA reçoit la teneur suivante :
« L'indication d'un « (M) » signifie que la matière peut être transportée dans des CGEM « UN » »

La phrase à ajouter après le NOTA reçoit la teneur suivante :
« Peut aussi contenir des codes alphanumériques commençant par les lettres « BK » désignant les types de conteneurs pour vrac, présentés au chapitre 6.11, qui peuvent être utilisés pour... »

Colonne (11) :

Titre : Biffer « UN »

Après les modifications à la colonne (12), ajouter : « Colonne (13) »

Ajouter le NOTA suivant au 1^{er} tiret :

« **NOTA.** Le signe «*» en relation avec la disposition spéciale TU 38 signifie que cette prescription n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2007. »

Ajouter également le NOTA suivant au 3^{ème} tiret :

« **NOTA.** Le signe «*» en relation avec la disposition spéciale TE 22 signifie que cette prescription n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2007. »

Tableau A Titre : Biffer « UN »

A la fin du 1^{er} point de la modification relative à l'insertion des dispositions spéciales « TU 22 » et « TU 38 », resp. « TE22* » et « TE38* », ajouter « si un code-citerne figure dans la colonne 12 ; »

Pour la modification relative aux Nos ONU 0331, 0332 et 3375, ajouter « (toutes les rubriques) » après « 3375 »

Pour l'insertion de « BK1, BK2 » supprimer le no ONU 2950

Pour la modification relative aux No ONU 1366, 1370, etc, ajouter « (liquide) » en regard de « 3052 »

La modification relative à « TP9 » est déplacée à la fin de l'« approche rationalisée » figurant à la page 31

Nos ONU 1389, 1391, 1392, 1420, 1421 et 1422 Remplacer « X423 » par « X323 » dans la colonne 20

No ONU 1010 : Remplacer « ont une pression » par « a une pression »

No ONU 1263 : Ajouter « (toutes les rubriques) ».

No ONU 1305 : Supprimer l'amendement (déjà contenu dans l'erratum à l'édition 2004).

No ONU 1729 : Remplacer au début « colonne (4) » par « colonne (3b) »

No ONU 2212 : Ajouter « TE 15 » dans la colonne 13

No ONU 2266 : Remplacer dans la colonne 2 « DIMETHYL-N-PROPYLAMINE » par « N,N-DIMETHYLPROPYLAMINE »

No ONU 2626 : Ajouter « T4 » dans la colonne 10 et « TP1 » dans la colonne 11

No ONU 2729 : Cette modification est déjà reprise dans l'« approche rationalisée »

No ONU 2900 : Le texte supprimé est celui figurant entre parenthèses

No ONU 3375 : 2^{ème} ligne : Remplacer « T2 » par « T1 » et « TP9 » par « TP1 TP9 TP17 TP32 »

La dernière modification est sans objet

Tableau après 3375:

En regard de 1268 et 3295, ajouter « (toutes les rubriques) »

Nos ONU 3381 à 3390 : L'indication dans la colonne 13 reçoit la teneur suivante : « TU14 TU15 TU38* TE21 TE22* »

Nos ONU 3391 à 3394 : L'indication dans la colonne 13 reçoit la teneur suivante : « TU4 TU14 TU22 TU38 TC1 TE21 TE22 TM1 »

Nos ONU 3395, 3396, 3398, 3398, GE I : L'indication dans la colonne 13 reçoit la teneur suivante : « TU4 TU14 TU22 TU38* TE21 TE22* TM2 »

No ONU 3397, GE I : L'indication dans la colonne 13 reçoit la teneur suivante : « TU14 TU38* TE21 TE22* TM2 »

Nos ONU 3413 et 3414, GE I : L'indication dans la colonne 13 reçoit la teneur suivante : « TU14 TU15 TU38* TE21 TE22* ».

No ONU 3433: L'indication dans la colonne 13 reçoit la teneur suivante : « TU4 TU14 TU22 TU38 TC1 TE21 TE22 TM1 ».

Nos ONU 3439 et 3440, GE 1 : L'indication dans la colonne 13 reçoit la teneur suivante: « TU14 TU15 TU38* TE21 TE22* »

Nos ONU 3449 et 3450 : Ajouter « TU38* TE22* » dans la colonne 13

No ONU 3468:

Ajouter « CW36 » dans la colonne 18.

Pages 26 et suivantes : Les rubriques dont les Nos ONU figurent en italiques à la colonne (1) en tant que nos de référence doivent être supprimées du tableau A (1577, 1590, etc., jusqu'à 3282, pour les rubriques « solides »).

Pages 31 à 33 : Approche rationalisée:

Sous 4.1, GE III :	biffer « 3097 »
Sous 4.2, GE I :	ajouter « (1 ^{ère} rubrique) » après « 2870 ».
Sous 4.2, GE II et III :	biffer « 3127 »
Sous 4.3, GE I :	modifier (2x) « TP3 TP31 » en « TP3 TP7 TP31 » et (2x) « TP33 » en « TP7 TP33 ».
Sous 4.3, GE II et III :	biffer « 3132 » et « 3135 »
Sous 5.1, GE II :	biffer « 2626 »
Sous 5.2 :	biffer « 3120 »
Sous 6.1, GE I :	biffer « TP13 » après « 1680 » et « 1689 » (2x); ajouter « TP9 » après « TP2 » et avant « TP33 » après « 3283 » et après « 3285 » (6x)
Sous 6.1, GE II :	biffer « TP13 » après « 1569 » et après « 1697 »
Sous 8, GE I :	ajouter « TP9 » après « TP2 » et avant « TP33 » ; remplacer « T1 » par « T6 » après le No ONU « 2430 »
Sous 8, GE III :	biffer « 1910 » et « 2812 », et après « 2280 » remplacer « TP3 » par « TP1 »
Sous 9, GE III :	biffer « 2216 »

Chapitre 3.3

Sous le titre ajouter « Modifier les dispositions spéciales suivantes comme suit: »

DS 219 : Remplacer « d'une » par « de »

DS 309 : Remplacer « Les » par « Ces »

DS 636 : a) ii) : Ajouter « d'emballage » après « instruction »

DS 311 : Remplacer « 1^{ère} partie » par « partie 1 »

La 2^{ème} phrase reçoit la teneur suivante :

« L'emballage doit assurer qu'à aucun moment pendant le transport, le pourcentage...une autorisation. »

DS 313 : « Les matières et les mélanges....classe 8 doivent porter une étiquette...(voir 5.2.2.2.2). »

DS 321: Remplacer « contenir » par « comme contenant »

DS 649: « Pour déterminer le point de début d'ébullition mentionné... »
« Les matières qui ont un point de début d'ébullition supérieur... »

DS 650: d) 2^{ème} phrase : « La caisse des wagons ou conteneurs doit être étanche ou rendu étanche... »

Ajouter la disposition spéciale 651 avec la teneur suivante : « (réservé) ».

Chapitre 3.4

3.4.1.2 : Remplacer « plateaux à film » par « bacs à housse »

Not./40d)

4.1.1.2 NOTA : Modifier comme suit : « ...emballages en plastique, y compris les GRV, fabriqués... »

4.1.1.19 Modifier comme suit : « ...emballages en plastique, y compris des GRV, les matières... »

4.1.1.19.1 Modifier comme suit : « ...pour les GRV en polyéthylène à masse moléculaire élevée définis au 6.5.4.3.5, on peut...figurant au tableau 4.1.1.19.6...les conditions énoncées au 4.1.1.19.2... »

4.1.1.19.2 Placer « interne » après « pression » et ajouter (3x) « relative » après « densité »

Remplacer « 1,2 kg/l » par « 1,2 » et « 1 » par « 1,0 »

Le dernier sous alinéa après l'exemple reçoit la teneur suivante :

« Tous les composants d'une matière de remplissage, qui peut être une solution, un mélange ou une préparation, tels que des agents mouillants dans les détergents ou les désinfectants, qu'ils soient dangereux ou non, doivent être introduits dans la procédure d'assimilation. »

Figures 4.1.1.19-1 et 4.1.1.19-2 deviennent 4.1.1.19.1 et 4.1.1.19.2 et les titres doivent figurer avant les figures.

4.1.1.19.3 Remplacer dans la phrase introductive « les listes au » par « le tableau »

a) Remplacer « modalités » par « procédures »

b) Remplacer « de la listes des matières assimilées au » par « du tableau »

c) Remplacer « se reporter au » par « voir »

c), e) et f) Remplacer les numéros de colonne « 2 » par « 2a », « 3 » par « 2b », « 6 » par « 4 » et « 7 » par « 5 » (colonne)

4.1.1.19.4 Modifier comme suit : « aux liquides de références spécifiques »

Les 3 tirets (-) deviennent a), b) et c) en modifiant b) comme suit : « n'est pas spécifiquement mentionnée ailleurs »

Sous « Exemple » modifier le 1^{er} tiret comme suit : « assimilé au liquide de référence « acide acétique » »

Au 2^{ème} tiret lire « le(s) groupe(s) d'emballage » et « ne sont pas spécifiquement mentionnées ailleurs »

Modifier la dernière phrase comme suit : « assimilés au liquide de référence « acide acétique » »

4.1.1.19.5 Remplacer (4x) la colonne « 7 » par « 5 »

Sous b) les tirets (-) deviennent (i), (ii) et (iii)

Sous d) les tirets (-) deviennent (i) à (v) en remplaçant au (i) « à l'eau de référence à l'état liquide » par « au liquide de référence « eau » »

Sous e) remplacer « d'une autre manière » par « par d'autres moyens »

Sous « Exemple 1 » biffer « deux » aux deux premiers tirets

Au 3^{ème} tiret remplacer (2x) « acétate de butyle normal » par « acétate de n-butyle » et « d'une autre manière » par « par d'autres moyens »

Sous « Exemple 2 » remplacer « tandis que » par « et » et « que sont la solution mouillante et l'eau » par « « solution mouillante » et « eau » »

4.1.1.19.6 Modifier le 1^{er} alinéa comme suit : « dangereuses sont énumérées dans l'ordre numérique de leur numéro ONU »

La 1^{ère} phrase du 2^{ème} alinéa reçoit la teneur suivante :

« Les colonnes (1) à (4) du tableau du 4.1.1.19.6, suivant une structure similaire à celle du tableau A du chapitre 3.2, servent à identifier la matière aux fins de la présente sous-section. »

Le 3^{ème} alinéa reçoit la teneur suivante :

« Notes explicatives pour chaque colonne : »

Biffer au début de la note explicative de chaque colonne « Cette colonne »

Colonne 1, 1^{er} tiret : « ...si un numéro ONU spécifique a été attribué à cette matière, ou »

2^{ème} tiret : « ...dangereuses non nommément mentionnées ont été affectées conformément aux critères (« diagrammes de décision ») de la Partie 2. »

Colonne 3a : remplacer « l'intitulé concerne » par « le titre correspond à » et « modalités » par « procédures »

Colonne 3b : remplacer « modalités » par « procédures »

Colonne 4 : reçoit la teneur suivante :

« Contient le ou les numéros du groupe d'emballage (I, II ou III) affecté(s) à la matière dangereuse conformément aux procédures et critères de la Partie 2. Il n'est pas attribué de groupe d'emballage à certaines matières. »

4.1.4.1 P002, RR5 : Reçoit la teneur suivante :

« Nonobstant la disposition spéciale d'emballage PP84, il suffit de satisfaire aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.5 à 4.1.1.7, si la masse brute des colis ne dépasse pas 10 kg. »

P200 (7) : Remplacer « récipients à gaz » par « récipients à pression »

P200 (10) (nouveau) : L'amendement reçoit la teneur suivante :
« La disposition existante « t » devient « ta »

Dans la disposition « p » remplacer « ne sont pas certifiés » par « ne sont pas des récipients à pression » et remplacer (2x) « masse poreuse » par « matière poreuse »

Dans les dispositions « s » et « u » supprimer « certifiés »

P200 (11) (nouveau), remplacer « masses poreuses » par « matières poreuses »

Dans la modification du tableau 2, ajouter « ou » pour les deux premières rubriques du 1010

P205 : L'amendement reçoit la teneur suivante : « (supprimé) »

P403 : Ajouter au début « adhésif » après « ruban »

P504 : Remplacer « ajouter une nouvelle disposition » par « modifier la disposition »

P620 : Supprimer l'amendement sous a) iii) d'ajouter « fragiles » après « récipients primaires »

P650 1) : Ajouter « pendant » avant « le transbordement » et « lors de » avant « tout enlèvement ». Au 2), remplacer « comprend » par « doit comprendre »

P903 : Insérer « égale ou » après « masse brute » dans la 1^{ère} phrase

P903b 2) : Déplacer « de masse brute inférieure à 30 kg » après « collecte »

P906 : A la 1^{ère} ligne, la fin doit se lire : « 3151, 3152 et 3432 »

4.1.4.3 Remplacer (3x) « ^c » (note de bas de page) par « ³⁾ »

4.1.6.2 Remplacer « masse poreuse » par « matière poreuse »

4.1.6.3 Remplacer « Cette sous-section » par « la présente sous-section »

4.1.6.12 Remplacer « peuvent » par « doivent »

4.1.6.13 Remplacer « ne peuvent être » par « ne doivent pas »

4.1.6.14 Remplacer « de l'ONU » par « UN » et « listées » par « énumérées »

Dans la dernière référence du tableau, biffer « Annexe A de »

4.1.9.1.4 Remplacer « CV33 » par « CW33 » et « et des grands récipients pour vrac » par « , des GRV et des wagons »

4.2 + NOTA 2 Remplacer l'amendement par « Supprimer « certifiés » »

- 4.2.1.9.5.1** Remplacer « Modifier comme suit : » par « Modifier la phrase avant la formule comme suit : »
- 4.2.4** Remplacer l'amendement par « Supprimer « certifiés » »
- 4.2.5.3** TP32 a) : « Pour éviter tout confinement excessif, les citernes... »
- b) : « L'aptitude au transport en citernes doit être démontrée. Une méthode d'évaluation est l'épreuve... »
- c) : Remplacer « rester » par séjourner » et « conduisant à leur agglomération » par « pouvant conduire à leur agglutination »
- TP33 : Biffer à la fin « la sous-section »
- 4.3** Remplacer l'amendement par « Supprimer « certifiés » »
- 4.3.3.2.5** Ajouter « ou » après « 1,2) » et « 1,3) »
- 4.3.4.1.2** Biffer « dans ce NOTA » au 3^{ème} alinéa
- 4.3.5** TU38 : Ajouter après « wagon(s)-citerne(s) » (3x) « ou le wagon-batterie », resp. « ou wagons-batterie »
- Ajouter le NOTA suivant :
- « **NOTA.** Le signe «*» en relation avec l'indication de la disposition spéciale TU38 à la colonne (13) du tableau A du chapitre 3.2 signifie que cette prescription n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2007. »
- TU39 : Remplacer « La compatibilité de la matière avec le transport » par « L'aptitude au transport » et « compatibilité » par « aptitude », ainsi que « pendant une durée pouvant causer » par « au-delà d'un délai pouvant conduire à »
- 4.4 NOTA et 4.5 NOTA** Remplacer l'amendement par « Supprimer « certifiés » et insérer « autres que les CGEM « UN » avant « voir chapitre 4.3 »

Not./40d)/Add.ITableau 4.1.1.19.6 :

Colonne (2a) : Reçoit la teneur suivante : « **Désignation officielle de transport** ou nom technique / **3.1.2** »

Colonne (2b) : Reçoit la teneur suivante : « **Description / 3.1.2** »

Colonne (5) : Reçoit la teneur suivante : « **Liquide de référence** »

1224 Cétones liquides: Ajouter « /III » dans la colonne (4)

2057 Tripropylène : Ajouter « /III » dans la colonne (4)

2348 Ajouter dans la colonne (2b) : « isomères purs et mélange isomérique »

2584 Acide méthane sulfonique : Biffer « , liquide » dans la colonne (2b)

2586 5 rubriques : Remplacer « C1 » par « C3 »

3267 2,2'-(Butylimino)-biséthanol : Remplacer « aqueuse » par « mouillante » dans la colonne (5)

Not./40e)

5.1.2.1 a) : L'amendement reçoit la teneur suivante :
« Insérer « une marque indiquant le mot « SUREMBALLAGE » et », après
« doit porter »

5.3.2.2.4 Remplacer « +/- 10% » par « $\pm 10\%$ »

5.4.1.1.1 c) : Remplacer troisième alinéa » par « 2^{ème} tiret » et « 3^{ème} alinéa » par
« 3^{ème} tiret »

d) NOTA : Biffer « le sous-paragraphe b) de la » et ajouter « b) » après
« 172 »

5.4.1.1.6.1 Le 1^{er} alinéa reçoit la teneur suivante :
« Pour les emballages vides non nettoyés, y compris les récipients à gaz vides non nettoyés de capacité ne dépassant pas 1000 litres, contenant des résidus de marchandises dangereuses autres que celles de la classe 7, la description dans la lettre de voiture doit être »

5.4.1.1.6.2 Ajouter « à gaz » après « récipients » et remplacer « ayant une capacité » par
« de capacité »

Dans les exemples, remplacer (2x) « No ONU 1098 » par « UN 1098 »

5.4.1.1.7 Ajouter au début l'amendement suivant : « Remplacer « 1.1.4.2 » par
« 1.1.4.2.1 » (deux fois)

- 5.4.1.2.4** L'amendement reçoit la teneur suivante :
« Outre les informations relatives au destinataire [voir 5.4.1.1.1 h)], le nom d'une personne responsable et son numéro de téléphone doivent être indiqués. »
- 5.4.1.2.5.1** h) : Remplacer « points » par « alinéas »
- Not./40f)**
- 6.1.3.11** Exemples supplémentaires à remplacer :
« RIR/ADR/0A1/Y/100/83 » par « RID/ADR/0A1/Y/100/89 »
« RID/ADR/0A2/Y20/S/83 » par « RID/ADR/0A2/Y20/S/04 »
- 6.1.5.2.6** 2^{ème} sous-alinéa : remplacer « sont placés » par « doivent être placés »
3^{ème} sous-alinéa : remplacer « marchandises » par « matières »
4^{ème} sous-alinéa : remplacer « et » par « ou » après « élevée »
- 6.1.5.2.7** Modifier comme suit au début :
« Pour les emballages en polyéthylène à masse moléculaire élevée ou moyenne définis au 6.1.5.2.6, qui ont satisfait... »
- 6.1.5.3.3** L'actuel 6.1.5.3.3 devient 6.1.5.3.4
- 6.1.5.3.6.2** Remplacer « retenue » par « rétention »
- 6.2** Dans la première modification biffer « 6.2.5.7.1 a) et 6.2.5.8 » et remplacer « de l'ONU » par « UN »
- 6.2.1.1.2** Supprimer l'amendement dans la 1^{ère} phrase
Sous b), remplacer « masse » par « matière poreuse »
- 6.2.1.1.3** Le 2^{ème} amendement entre parenthèses est sans objet
a) : Ajouter à la fin « ; pour la résilience, voir 6.8.5.3. »
- 6.2.1.2** d) Remplacer « P200 (9) » par « P200 (10) »
- 6.2.1.3.3.4.2** Reçoit la teneur suivante :
« Les récipients cryogéniques fermés peuvent, en outre, être munis d'un disque de rupture monté en parallèle avec le ou les dispositifs à ressort... »
- 6.2.1.3.3.4.3** Reçoit la teneur suivante :
« Les raccordements des dispositifs de décompression doivent avoir des dimensions suffisantes pour que le débit requis puisse parvenir sans entrave jusqu'au dispositif de décompression. »
- 6.2.1.3.3.4.4** Reçoit la teneur suivante :
« Dans les conditions de remplissage maximal, toutes les entrées des dispositifs de décompression doivent être situées dans l'espace vapeur du récipient cryogénique fermé et les dispositifs doivent être installés de manière que les vapeurs puissent s'échapper sans rencontrer d'obstacle. »

6.2.1.3.3.5 Remplacer « Capacité » par « Débit »

6.2.1.3.3.5.1 Reçoit la teneur suivante :

« Le dispositif de décompression doit s'ouvrir automatiquement à une pression qui ne doit pas être inférieure à la PMSA et être complètement ouvert à une pression égale à 110 % de la PMSA. Après décompression, il doit se refermer à une pression qui ne doit pas être inférieure de plus de 10 % de la pression de début d'ouverture et doit rester fermé à toutes les pressions plus basses. »

6.2.1.3.3.5.2 Remplacer « être tarés de façon à se briser » par « céder »

6.2.1.3.3.5.3 « En cas de perte de vide dans un récipient...par le vide, le débit combiné de tous les dispositifs...à l'intérieur du récipient cryogénique fermé ne dépasse pas... »

6.2.1.3.3.5.4 Remplacer « La capacité requise » par « Le débit requis »

6.2.1.5.1 c) : Ajouter après « lot de fabrication ; » : « et supprimer « et » »

Dans le nouveau j) [ancien i)], remplacer « masse poreuse » par « matière poreuse »

6.2.1.6.2 Remplacer « masse poreuse » par « matière poreuse »

6.2.1.7.2 f) Remplacer également « masse poreuse » par « matière poreuse »

j) et k) Supprimer l'amendement de remplacer « matière poreuse » par « masse poreuse »

6.2.1.7.4 Biffer « le début du » dans l'entête et ajouter après « immédiatement » : « de la pression de service h) quand celle-là est requise. »

6.2.1.7.6 b) Remplacer « enregistrée » par « déposée »

c) Après « barre oblique » ajouter : « (c-à-d : « / ») »

6.2.2 Dans le NOTA, remplacer « être conformes » par « répondre »

Dans le tableau, remplacer dans la norme EN 12257 :2002 « en matériau composite » par « composites »

Dans la norme EN 13293 :2002, remplacer « au manganèse normalisé, de capacité en eau pour gaz comprimés » par « au carbone manganèse normalisé, de capacité en eau jusqu'à 0,5 litre pour gaz comprimés »

Dans la norme EN 12245:2002, mettre « matériau composite » au pluriel

Dans la norme EN 14208 :2004, remplacer « 3000 litres » par « 1 000 litres »

Dans la norme EN 1968:2002, remplacer « en matériau composite » par « sans soudure en acier »

Dans la norme EN 12863 :2002, NOTA, le début reçoit la teneur suivante :
« Dans cette norme, le terme « contrôle initial » ...

Dans la norme EN 13152 :2001, remplacer « gaz de pétrole liquéfié » par
« GPL »

6.2.4.1.5 Ajouter « (cartouches à gaz) » après « contenant du gaz »

6.2.4.3.1 Ajouter « (cartouches à gaz) » après « contenant du gaz »

6.2.5.1.2 La 1^{ère} modification doit se lire « Supprimer « agréé » dans la 1^{ère} phrase »

La 2^{ème} modification reçoit la teneur suivante :
« Ajouter le texte suivant après le 1^{er} alinéa : « Les récipients cryogéniques fermés doivent être équipés de dispositifs de décompression conformément aux 6.2.1.3.3.4 et 6.2.1.3.3.5. Les dispositifs de décompression... » (nouveau texte en ajoutant « et la fuite de gaz » après « corps étranger »

6.2.5.2.1 Remplacer « de l'ONU » par « UN »

6.2.5.2.2 Remplacer « de l'ONU » par « UN »

6.2.5.2.3 Remplacer « de l'ONU » par « UN »

6.2.5.7.4.2 La fin doit se lire « périodiques et doit comprendre : »

6.2.5.7.4.3 Ajouter « et » à la fin de a) et biffer « Et » au début de b)

6.2.5.7.4.4 Remplacer « normes de récipient » par « normes pour récipients »

6.2.5.8 Remplacer (2x) « de l'ONU » par « UN »

6.2.5.8.1 a) Remplacer « de l'ONU » par « UN »

6.2.5.8.2 Sous g), remplacer également « masse poreuse » par « matière poreuse »

Sous j), modifier comme suit : « Dans le cas des récipients à pression pour les gaz liquéfiés et les gaz liquides... »

Sous k) et l), supprimer l'amendement de remplacer « matière poreuse » par « masse poreuse »

6.2.5.8.6 b) Remplacer « enregistrée » par « déposée »

c) Ajouter « (c-à-d : « / ») » après « barre oblique »

6.2.5.9 La modification du titre doit se lire « supprimer « certifiés » »

Dans la 2^{ème} phrase il faut lire : « supprimer « certifiés » et remplacer « la marque... »

La dernière modification reçoit la teneur suivante :
« Dans la dernière phrase du 1^{er} alinéa, remplacer « les marques « UN » et » par « le symbole de l'ONU pour les emballages et la marque »

Dans le 2^{ème} alinéa, remplacer « le symbole « UN » par « le symbole de l'ONU pour les emballages »

- 6.4.6.1** La dernière modification doit se lire : « Supprimer la dernière phrase. »
- 6.4.6.2** Ajouter « respectivement, » avant « après « l'épreuve » »
- 6.5.4.2.2** Déplacer « est suffisante » après « contenus » et remplacer « susceptibles d'être empilés » par « conçus pour le gerbage »
- 6.5.4.3.5** 2^{ème} et dernier alinéa, supprimer « ou moyenne »
- 4^{ème} alinéa, remplacer « marchandises » par « matières »
- 5^{ème} alinéa, remplacer « emballages » par « GRV »
- 6.5.4.3.6** Le début reçoit la teneur suivante :
« Pour les modèles type de GRV en polyéthylène à masse moléculaire élevée définis au 6.5.4.3.5, qui ont subi... »
- 6.5.4.3.5** (nouveau 6.5.4.3.7), remplacer « employé » par « utilisé »
- 6.5.4.6.3** a) Remplacer « Reçoit la teneur suivante » par « Remplacer le texte avant les alinéas i) à iii) par le texte suivant : » et « employant » par « utilisant »
- 6.6.3.2** Dans le 3^{ème} exemple, remplacer la barre oblique entre « 06 » et « 01 » par un espace.
- 6.7** Reçoit la teneur suivante :
« Dans le titre, supprimer « certifiés » » et dans le NOTA insérer « autres que les CGEM « UN » » avant « voir chapitre 6.8 »
- 6.7.2.1** Sous « Acier à grain fin », ajouter « la norme » avant « EN 10028... »
- Sous « Citerne mobile offshore » biffer « de marchandises dangereuses »
- 6.7.5, 6.7.5.1 et 6.8 NOTA** La modification doit se lire « supprimer « certifiés ». »
- 6.8.2.1.7** L'ancienne 3^{ème} phrase (nouvelle 4^{ème} phrase) reçoit la teneur suivante :
« Les soupapes de dépression doivent être tarées pour s'ouvrir à une valeur de dépression qui ne soit pas supérieure à la dépression pour laquelle la citerne a été conçue »
- 6.8.2.2.3** La phrase « ces soupapes de dépression doivent être tarées... » reçoit la même teneur que celle du 6.8.2.1.7 ci-dessus, en commençant par « ces soupapes de dépression... »
- 6.8.2.2.10** Remplacer « Il doit être installé un manomètre... » par « Un manomètre ou un autre indicateur approprié doit être installé dans l'espace... »
- 6.8.2.4.6** Cet ajout ne concerne que la colonne de gauche.

- 6.8.2.5.2** 2^{ème} tiret : Ajouter « applicables, » après « TA »
- 6.8.2.6 et 6.8.3.6** Remplacer « être conformes » par « répondre »
L'adjonction de ce NOTA ne concerne pas le 6.8.3.6.
- 6.8.2.6** Le nouveau NOTA doit être ajouté sous le titre.
Reprendre l'ordre suivant dans le tableau :
1. pour toutes les citernes
 2. pour l'épreuve et le contrôle
 3. pour les citernesclasse 3 ...
- 6.8.2.7** La 1^{ère} modification reçoit la teneur suivante :
« La 1^{ère} phrase reçoit la teneur suivante : « Les citernes qui sont construites...6.8.2.6 doivent être conçues, construites et éprouvées ... »
- Dans l'ajout, biffer « l'essai, » et remplacer « reprise » par « référencée »
- 6.8.3.4.9** Ajouter « des citernes » après « d'étanchéité »
- 6.8.3.5** Amender la 1^{ère} modification somme suit :
« Au lieu de la désignation officielle de transport, ou, les cas échéant, de la désignation officielle de transport de la rubrique n.s.a., suivie du nom technique, il est permis d'utiliser une des désignations ci-après : »
- Début du 2^{ème} alinéa : Biffer « Si cela s'applique, »
- Remplacer (5x) la note de bas de page 16) par 15).
- 6.8.4** b) TE 22 Ajouter au début « pour liquides » après « wagons-citernes »
- Ajouter le NOTA suivant à la fin :
« **NOTA.** Le signe «*» en relation avec l'indication de la disposition spéciale TE 22 à la colonne (13) du tableau A du chapitre 3.2, signifie que cette prescription n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2007. »
- TE 23 Remplacer « construit » par « conçu »
- d) TT8 : Cette disposition spéciale avec le nouveau libellé se rapporte aux deux colonnes, contrairement à l'ancienne édition.
- 6.8.4.13** Sans objet, concerne l'édition 2004.
- 6.9** Reprendre la modification suivante :
« Dans le NOTA, supprimer « certifiés » et insérer « autres que les CGEM « UN » » avant « voir chapitre 6.8 »
- 6.10** NOTA 1 La modification reçoit la teneur suivante :
« Supprimer « certifiés » et insérer « autres que les CGEM « UN » » avant « voir chapitre 6.8 »
- 6.10.3.9** Le début du dernier alinéa reçoit la teneur suivante :
« Un manomètre ou un autre indicateur approprié doit être installé dans l'espace... »

- 6.10.4** Remplacer à la fin « 2 ½ ans » par « deux ans et demi »
- 6.11.2.1** Ajouter « , sans perte de contenu, » après « résister » et la fin doit se lire « contraintes subies dans les conditions normales de manutention et de transport. »
- 6.11.2.2** Remplacer « vidange » par dépotage »
- 6.11.2.4** Reçoit la teneur suivante :
« ...technique, l'autorité compétente peut envisager l'utilisation d'autres solutions (« arrangements alternatifs ») offrant un niveau de sécurité... »
- 6.11.3.1 et 6.11.3.1.1** Remplacer « concernant » par « relatives à »
- 6.11.4.1** Remplacer (2x) la barre oblique par un trait d'union après « 592 »
- Not./40g)**
- 7.3.1.1** a) Remplacer « mode » par « type » et « conditions de cette disposition spéciale prévues au 7.3.2 » par « dispositions pertinentes du 7.3.2 »
- Avant-dernier alinéa, remplacer « mode » par « type »
- 7.3.1.2** Remplacer « pouvant devenir » par « qui peuvent devenir » et « pouvant être » par « susceptibles d'être »
- 7.3.2** Ajouter « 6.2, » après « 5.1, »
- 7.3.2.1** Ajouter « du tableau A du chapitre 3.2 » après « colonne (10) »
- 7.3.2.5** Remplacer à la fin « combustible » par « incompatible »
- 7.3.3** Remplacer « VV15 » par VW15 » et biffer « solides »
- 7.5.2.2** Remplacer au début « des matières et des objets » par « ceux contenant des matières ou des objets »

Not./40h)

4.2, 4.4, 6.2.5, 6.2.5.8, 6.2.5.9, 6.7 et 6.7.5 : Remplacer l'amendement par « Supprimer
« certifiés » en regard de « UN »

Not./40i)

Sous « Modification de la dénomination » : Ajouter :
DIMETHYL-N-PROPYLAMINE = N,N-DIMETHYLPROPYLAMINE

Sous « Ajouter les rubriques suivantes » : Modifier :
« BUTADIENES... » remplacer « ont une pression » par « a une pression »

